



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

La Migration Circulaire au Mali : Diagnostic et Perspectives

Modibo Keita

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/57

Série sur la migration circulaire
Module sociopolitique



CARIM
Consortium euro-méditerranéen pour
la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration circulaire
module socio-politique
CARIM-AS 2010/57

La migration circulaire au Mali : diagnostic et perspectives

Modibo Keita

Directeur général, cabinet d'études Kala Saba, Bamako

Cette publication fait partie d'une série de communications sur le thème de la migration circulaire préparées dans le cadre du projet CARIM et présentées lors de deux rencontres organisée par le CARIM à Florence : "La migration circulaire vers et à travers les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée" (17 - 18 octobre 2007 et 28 - 29 janvier 2008).

Les résultats de ces discussions seront publiés séparément. L'ensemble des papiers sur la migration circulaire est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/ql/MigrationCirculaire>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie.

Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet : www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales

Centre Robert Schuman

Institut universitaire européen (IUE)

Convento

Via delle Fontanelle 19

50014 San Domenico di Fiesole

Italie

Tél: +39 055 46 85 878

Fax: + 39 055 46 85 755

Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

L'article montre que dans le domaine de la migration internationale la migration circulaire ne renvoie pas à une réalité nouvelle ni particulière. Elle représente plutôt une piste de solution pour la régulation des flux migratoires irréguliers. Si le concept en soi n'est pas nouveau, il demeure relativement flou. L'article se penche de manière critique sur sa conception et sa mise en œuvre étatique récemment introduite au Mali et qui présente des avantages, mais aussi de nombreuses faiblesses du point de vue de l'Etat de droit. Il donne une vue d'ensemble des expériences étatiques en cours et se termine avec quelques recommandations susceptibles de contribuer à une maîtrise durable des flux migratoires.

Abstract

The analytical note shows that in international migration, circular migration is neither a new nor characteristic phenomenon. It rather represents a potential solution for governing irregular migration flows. Then even if the concept is not new, it remains unclear. This note, therefore, critically tackles the state-led conception and implementation of circular migration that has recently been introduced into Mali and that has – notwithstanding its advantages – numerous disadvantages from the perspective of a rule-of-law state. The note provides an overview of the government's implementation of circular migration and concludes with some recommendations for the sustainable governance of migratory flows.

Table des matières

Introduction	1
Définition	1
Causes de la migration circulaire au Mali	5
Couches sociales concernées	5
Gestion de la migration circulaire	6
Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)	6
Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA)	6
Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)	7
L'Union européenne (UE)	7
Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).....	7
Centre National de la Recherche Scientifique et Technique de l'Université de Bamako (CNRST) ..	7
Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)	7
Contexte européen de la migration circulaire	8
Missions.....	8
Stratégie.....	8
Groupes – cibles & Bénéficiaires	9
Organisation du travail	9
Parties prenantes	10
Les parties prenantes au niveau décisionnel	10
Points forts et atouts	14
Risques et contraintes	15
Activités et acquis du CIGEM.....	15
Impacts.....	16
Le TOKTEN (<i>Transfer of Knowledge Through Expatried Nationals</i>)	17
Le Programme de « Co – développement »	18
Perspectives et conclusions	19
Recommandations finales	21
Recommandations générales :	21
Recommandations spécifiques à la migration circulaire :	22
Liste non exhaustive des documents consultés	23
Liste non exhaustive des personnes ressources consultées	24

Sigles & abréviations utilisés

AGR	Activités génératrices de revenus
BIT	Bureau International du Travail
<i>CARIM</i>	<i>Center for Action Research on International Migration</i>
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CIGEM	Centre d'Information et de Gestion des Migrations
CL	Collectivités Locales
CNRST	Centre National de la Recherche Scientifique et Technique
CoDev	Programme de Co - Développement
DCE	Délégation de la Commission Européenne
DGME	Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur
FED	Fonds Européen de Développement
GRM	Gouvernement de la République du Mali
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OIM	<i>Organisation Internationale pour les Migrations</i>
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PIB	Produit Intérieur Brut
PME/PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Industries
PNUD	Programme des Nations - Unies pour le Développement
TALMALI	Projet Talents du Mali
<i>TOKTEN</i>	<i>Transfer of Knowledge Through Expatried Nationals</i>
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Introduction

Le concept de « **migration circulaire** » n'est pas encore bien connu au Mali, bien que certains de ses éléments y soient en pratique depuis plusieurs années. La migration circulaire est symbolisée surtout par la création du CIGEM (Centre d'Information et de Gestion des Migrations) en 2007 à Bamako. Le gouvernement malien semble fonder beaucoup d'espoir sur cette approche concertée de la migration internationale. L'idée de la création du CIGEM est née lors des rencontres de Haut niveau de Rabat en juillet 2006 et de Tripoli en novembre 2006 et à l'occasion du Dialogue politique entre le Mali et l'UE (Union Européenne) au titre de l'article 13 de l'Accord de Cotonou relatif à la lutte contre la migration clandestine. C'est ainsi que le Mali, la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), la France, l'Espagne et la Commission Européenne ont signé à Bamako le 8 février 2007 une déclaration conjointe sur "Migration et Développement" dans laquelle ils se sont engagés à appuyer la mise en place d'un Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM).

L'étude de faisabilité réalisée en avril-mai 2007 a permis la signature le 23 octobre 2007 de la Convention de Financement entre la République du Mali et la Commission Européenne. Le présent article sera axé sur l'expérience du CIGEM qui est particulièrement intéressante à cause du consensus international sur lequel elle repose. Mais attelons nous tout d'abord à circonscrire le concept même de « migration circulaire » qui n'est nulle part défini de manière univoque ni dans la littérature ni même dans les textes officiels qui la consacrent.

Définition

Dans le glossaire de la migration de l'OIM,¹ on ne trouve aucune définition de la migration circulaire, mais plutôt des concepts apparentés comme « la circulation des cerveaux » (migration temporaire des travailleurs qualifiés) ou l'« immigration temporaire » pour des emplois à durée limitée : emplois saisonniers ou des emplois liés à un projet (construction, stagiaires, étudiants). L'OIM définit la migration saisonnière comme une « migration de courte durée présentant une périodicité annuelle habituellement pour des raisons économiques » (OIM 2007, P. 51).

Conceptions étatiques et/ou à caractère officiel

A défaut d'une définition systématique du concept de migration circulaire, nous allons en examiner différentes acceptions possibles avant de rentrer dans le vif du sujet. Commençons par voir comment les représentants du gouvernement malien et de l'Union Européenne abordent la question.

Le mot 'migration' décrit ... 'le processus de déplacement de personnes. Il comprend donc les mouvements des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants économiques.'² Ensuite, avec le terme 'migrant', on désigne 'toute personne ayant pris librement la décision d'émigrer, pour des raisons de 'convenances personnelles' et sans l'intervention d'un 'facteur extérieur contraignant (une guerre par exemple)'.³ Il ressort de cette définition que le terme de 'migrant' ne renvoie pas aux réfugiés, aux exilés ni aux personnes forcées ou contraintes de quitter leur pays. Ces définitions sont proposées par le Conseil de l'Europe et l'Organisation Internationale de la Migration.

Le programme CODEV au Mali comprend que les migrants sont des acteurs de développement, qu'ils conduisent de manière complémentaire des actions associatives et des actions individuelles et

¹ L'OIM est une référence reconnue au Mali dans le domaine de la gestion migratoire. En outre, cette organisation a beaucoup influencé le concept étatique de la migration circulaire dans le pays (CIGEM).

² Définition du Conseil de l'Europe

³ Définition de l'Organisation Internationale de la Migration

que l'accompagnement des initiatives des migrants nécessite un travail sur un double espace (au pays d'accueil et au pays de départ)⁴.

Dans le processus de réflexion sur son mandat et par l'expérience à travers son engagement concret dans le domaine, le CIGEM, après son démarrage, pourra chercher les définitions appropriées et adaptées au contexte malien» (MMEIA/CE 2008, p.20).

Dans mes échanges avec le staff du CIGEM, il est apparu clairement qu'entretemps pour cette institution, la migration circulaire signifie migration saisonnière.

L'Espagne entend, dans ce cadre, permettre chaque année à un certain nombre de Maliens de venir travailler sur son territoire pendant une période déterminée et dans des secteurs ciblés. "L'esprit de cette mesure est d'offrir aux Maliens de meilleures conditions d'immigration et de lutter contre l'immigration clandestine qui fait des pertes énormes en vies", a expliqué Alfredo Perez Rubalcaba, ministre espagnol de l'intérieur en visite au Mali (Sacko 2008, p. 1).

A travers ces quelques passages, on se rend compte que la notion étatique de migration circulaire est tributaire de l'interprétation que l'UE et ses pays membres actifs au Mali en font (cf. ci – dessous chapitre 5.7.1).

Enfin parlant de la migration circulaire dans d'autres pays du sud,⁵ on constate qu'il n'a pas de définition claire du terme au niveau étatique. En Algérie, par exemple, Labdelaoui constate simplement que la notion de migration circulaire est absente des discours officiels bien que son contenu soit pris en compte dans les politiques migratoires algériennes (Labdelaoui 2008, p. 6 et suivantes).

Approches de la société civile

Dans une communication sur la "migration circulaire" conçue par l'UE, la *DGB (Deutscher Gewerkschaftsbund, Fédération des syndicats allemands)* critique sévèrement l'approche de Bruxelles au regard des droits humains et de la situation de l'emploi en Allemagne. Elle relève que le concept ne respecte pas les droits socio-économiques des travailleurs migrants (par exemple leurs droits syndicaux), le droit des immigrés à faire venir leurs familles et qu'il n'attirerait que les travailleurs les moins qualifiés vers l'Europe sans aucune perspective d'amélioration de leurs savoir – faire professionnels. En lieu et place de la migration circulaire, la DGB demande à la Commission Européenne d'adopter les recommandations de la Commission des Nations – Unies pour la Migration internationale de 2005 sur la migration temporaire (DGB 2008, pp 4 – 5).

Pour Sieveking « la migration est un mouvement suivi de l'établissement en un autre lieu pour une période significative...La mobilité englobe d'autres formes de déplacements (par exemple dans le cadre du travail saisonnier) » (Sieveking 2008, p. 4).

En suivant ce raisonnement, la migration circulaire pour les travaux agricoles en Espagne (qui se trouve présentement au cœur du dispositif malien) ne constituerait pas de véritables mouvements migratoires, mais relèverait plutôt de la mobilité professionnelle. Car la durée de séjour en Espagne des travailleurs n'excèdera pas 6 mois et ne semble pas significative. Elle ne permet pas un véritable établissement des travailleurs migrants dans le pays avec le respect de tous leurs droits comme l'exige la DGB. De plus le retour régulier des migrants n'est pas garanti, d'où le manque de « circularité ».

Sieveking explique aussi un cas de migration circulaire en ces termes : « La migration soninké s'effectuait dans le cadre de réseaux de parenté selon un principe circulaire, un migrant était remplacé au bout de 1 – 2 ans par un parent plus jeune. A cause du durcissement des conditions d'immigration en France, les gens ont tendance à prolonger leur séjour » (Sieveking 2008, p. 29).

⁴ CODEV AFD 29 mars 2006

⁵ Voir aussi les publications de CARIM (2008) sur la migration circulaire dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée.

En conclusion, on peut dire que la migration circulaire comporte deux aspects fondamentaux : une approche étatique de la mobilité des travailleurs migrants avec un établissement de courte durée (de quelques mois) dans le pays d'accueil avec l'approbation des pays impliqués (pays d'origine, pays de transit et pays d'accueil). Les droits des travailleurs migrants sont réduits et ne correspondent à aucun standard national (ni la législation du travail du pays d'origine ni celle du pays d'accueil n'est appliquée), ce qui est fort préoccupant dans le contexte de la gouvernance démocratique que les Etats veulent promouvoir. L'objectif premier de ce type de migration est d'endiguer la migration irrégulière.

L'approche de la société civile est souple et plus ouverte. Elle implique une mobilité du travailleur migrant avec la possibilité de s'installer à court ou long terme dans un ou plusieurs pays d'accueil de manière régulière ou irrégulière (un statut régulier pouvant évoluer vers une situation irrégulière ou vice versa). L'application de la législation du travail dépend de la situation régulière ou irrégulière du migrant. L'objectif du migrant circulaire est toujours de garder sa mobilité durant son séjour à l'étranger et d'entamer le retour au pays d'origine pour y commencer une nouvelle carrière professionnelle, après avoir accumulé suffisamment d'expériences professionnelles et de moyens financiers (cf. encadré 1).

**Encadré 1 : Témoignage de M. TAMBA CAMARA,
promoteur de « Camara International Group »⁶**

Naissance en 1957 au Mali

- 18 ans de formation à la Médersa (enseignement primaire et secondaire en arabe)
- Petit commerce à Bamako jusqu'en 1986 où il prit la décision d'aller « à l'aventure ».

1986 : Départ légal en Egypte pour aller en Israël ; comme lui, beaucoup d'autres migrants sont restés en Egypte à cause de la difficulté d'obtenir un visa d'entrée en Israël.

- Il est resté un (1) an en Egypte en situation régulière pour gagner suffisamment d'argent et continuer sur Israël. Il a fait des petits boulots.
- Obtention du visa pour Israël à la deuxième tentative. Malheureusement trois (3) jours après l'entrée en Israël, il y a eu une rafle générale contre les migrants et il a été rapatrié en Egypte.

1987 : Réorientation vers la Yougoslavie

- De là, il a obtenu un visa pour la Grèce et s'est installé à Thessalonique
- Travaux dans les fermes en Grèce, en Italie, en Espagne et en Autriche (vente de journaux)
- Recommandations de TC aux migrants : Eviter à tout prix de tomber dans l'illégalité et de prendre des risques inutiles mettant en danger leur vie. Partout où il va, il se soucie d'abord de régulariser sa situation avant de chercher du travail. C'était plus facile dans les années 80 avant le durcissement des règles de l'immigration dans les pays européens et à travers le monde.

1988 : Retour en Grèce après un an et après avoir accumulé un petit magot qui lui permettait d'être à l'abri du besoin et de venir en aide à d'autres migrants (y compris des étudiants) en difficultés financières. C'est ainsi qu'il accompagne des amis libériens (étudiants) en Angleterre où après un (1) an il envisage de retourner à Thessalonique.

- Il passe par l'Allemagne (Stuttgart) où il fait la connaissance d'étudiants et travailleurs africains qui lui trouvent des petits boulots et il reste ainsi deux (2) ans en Allemagne du sud.
- **1990 :** Décision de quitter l'Allemagne pour aller au Japon après des désaccords avec son hôte.
- Il arrive en mai 1990 au Japon (Tokyo) où il trouve immédiatement du travail et gagne bien sa vie. Il exerce beaucoup de petits boulots de toutes sortes en deux (2) ans et fait des économies substantielles (plus de 60 millions CFA soit plus de €91 000,-)

1991 : nouveau tournant – son visa de séjour au Japon est périmé et il se retrouve dans l'illégalité.

- Il se marie et régularise sa situation.

1994 : création de l'entreprise « *Camara International Group* » spécialisée dans la vente de voitures un peu partout dans le monde en Australie, Nouvelle Zélande, Ecosse, Ouganda, Kenya, Asie du Sud, Amérique du Sud (Chili, Pérou etc.).

1996 : retour au Mali pour les vacances et création d'une filiale malienne de son entreprise avec une spécialisation dans l'importation et la vente en gros de pièces détachées de voitures et d'autres produits japonais. C'était dans l'intention de créer des opportunités d'emplois pour ses jeunes frères et cousins restés au pays et qui étaient désœuvrés. Cela l'a incité à revenir fréquemment au pays pour suivre ses affaires.

2003 : retour définitif à Bamako pour s'y installer avec sa famille.

- Toutes ses entreprises fonctionnent bien et la filiale malienne emploie deux (3) salariés à temps plein et occasionnellement des travailleurs journaliers. M. TC vient de rentrer d'un long séjour de six mois du Japon avec beaucoup d'articles qui s'écoulaient assez bien. Il pense à étendre ses activités à de nouveaux produits japonais encore inconnus sur le marché malien. Il maîtrise bien l'Anglais.

Son appréciation de la migration circulaire étatique : vu le durcissement des conditions de l'immigration à travers le monde, cette offre de l'Etat est à prendre au lieu d'aller risquer sa vie dans le désert et sur les océans. Mais cette nouvelle formule limite la mobilité du migrant et du coup les bénéfices de la véritable migration circulaire, comme il l'a vécue et pratiquée pendant des années. C'est d'accumuler de l'expérience, se frotter à d'autres réalités culturelles et professionnelles, apprendre, économiser et enfin rentrer au pays quand on s'estime suffisamment aguerri pour gagner sa vie et être utile à sa famille et son pays. Le durcissement des conditions de la migration internationale empêche la mobilité des travailleurs, les oblige à rester plus longtemps à l'étranger, limite leurs capacités à gagner assez d'argent pour en économiser et retourner au pays, ce qui est l'objectif ultime de tout migrant.

Témoignage recueilli à Bamako le 30 janvier 2010 par l'auteur

⁶ Les noms et appellations utilisés sont fictifs pour garantir l'anonymat de l'interviewé.

Causes de la migration circulaire au Mali

Les causes de la migration circulaire se confondent avec celles de la migration en général. Comme je l'ai expliqué ailleurs de façon plus détaillée, les causes actuelles de la migration internationale des Malien(ne)s peuvent se résumer ainsi (voir Keita 2009, p. 4).

- le manque d'emplois pour les jeunes
- le bas niveau des salaires et des revenus d'une façon générale⁷
- la dégradation des ressources naturelles du fait de la sécheresse avec comme corollaires des crises alimentaires à répétition en milieu rural
- les regroupements familiaux (dont bénéficient en premier lieu les femmes et les enfants).

En ce qui concerne spécifiquement la migration circulaire, son émergence est liée à l'intensification de la **lutte contre la migration irrégulière** menée par le Mali et ses partenaires bilatéraux et internationaux. La migration circulaire organisée par l'Etat est présentée comme une solution à la migration clandestine et son cortège de drames humains.

Couches sociales concernées

Au Mali, la migration circulaire intéresse en premier lieu les jeunes garçons avec un bas niveau de qualification en général. Il faut dire que la jeunesse désœuvrée s'intéresse à la migration de façon générale, dont la forme dite circulaire (migration légale) est une des options. A défaut, les candidats à la migration sont souvent prêts à tenter d'autres formes d'aventures (y compris des démarches illicites), pourvu qu'ils atteignent leur objectif principal : « partir à tout prix ».

Une particularité de la migration circulaire semble le manque d'intérêt et/ou le peu d'implication des femmes dans ce type de migration. Dans mes investigations, il n'y a pas eu de cas de témoignage de femmes ni sur d'éventuelles migrantes circulaires. Il n'y avait aucune femme parmi les 30 premiers candidats à la migration circulaire vers l'Espagne sur laquelle je reviendrai plus loin en détails. Dans une publication du BIT, Savina Ammassari note aussi que la tendance à la féminisation de la migration est peu observable dans la migration circulaire (BIT 2004b, p. 16)⁸.

Selon le Centre de Développement de l'OCDE, la migration circulaire intéresse surtout les migrants peu qualifiés qui contribuent davantage à la lutte contre la pauvreté dans leurs régions d'origine. Ils voyagent sans leurs familles et sont déterminés à retourner au pays. Ils parcourent de faibles distances autant que faire se peut. Dans les pays de l'OCDE, seulement 3% viennent d'Afrique et 4% d'Asie du Sud – Est, alors que des proportions plus élevées viennent des économies à revenu intermédiaire d'Amérique Latine, d'Europe de l'Est et d'Asie Centrale (Centre de Développement de l'OCDE 2007, p. 14 – 15).

⁷ «Les disparités économiques s'accroissent. Au niveau mondial, le PIB annuel par habitant en 2003 était d'environ 5 000,- dollars, mais au niveau national, le PIB par habitant allait de 100,- dollars en Ethiopie à 38 000,- dollars en Suisse et l'on constate que l'écart continue de se creuser » (BIT 2004a, p. 13).

⁸ Il peut exister des exceptions à travers le monde au gré de circonstances particulières. C'est le cas du Maroc qui a bénéficié de deux programmes successifs de l'UE pour appuyer la cueillette des fraises en Espagne. La proximité des deux pays rend le transport particulièrement abordable pour les employeurs (80,- € par migrant). Ainsi environ 12 000,- migrantes marocaines vont en Espagne pour y travailler chaque année et la plupart retournent, car un des critères de recrutement est que la femme ait un enfant qui reste à la maison et qu'elle ait envie de revoir. L'expérience a montré que les hommes participant au programme disparaissaient une fois en Espagne. C'est pourquoi, le programme mise particulièrement sur les femmes (source des informations : entretien avec le personnel du CIGEM).

Encadré 2 : Témoignage de B.S. : Récit de vie / Migration

Je m'appelle B. S., né vers 1965 à Tièwouléna, cercle de Yanfolila (sud du Mali à la frontière avec la Côte d'Ivoire). Je suis marié et père de six enfants dont quatre garçons et deux filles. Je suis chasseur de profession depuis 1991. Compte tenu de la rareté de la faune dans notre localité, j'ai commencé, à partir de 2002, à aller chasser légalement en Côte d'Ivoire où la faune était abondante. Depuis cette période jusqu'à maintenant, je m'y rends chaque année, juste après les récoltes pour me retourner, généralement, à l'approche de l'hivernage, soit environ 6 mois de migration. Durant les cinq premières années, c'est-à-dire de 2002 à 2007, la situation était assez prospère au regard des nombreuses ressources que je parvenais à mobiliser au bout de mes efforts. C'est ce qui m'a d'ailleurs permis de payer une parcelle à usage d'habitation à Yanfolila et d'y construire une maison en dur de quatre chambres plus véranda. De même, à partir de mes revenus, j'ai payé un moulin que j'ai implanté dans mon village. L'arrivée de ce moulin a été, en quelque sorte, une fête ; car à cette période, le moulin le plus proche du village se trouvait à environ 15 kilomètres. J'ai reçu beaucoup de remerciements et de félicitations de nombreuses personnes, et surtout des femmes qui sont les principales intéressées. Avec les ressources générées par les loyers de mes quatre chambres et celles du moulin, j'arrive, tant bien que mal, à satisfaire la plupart des besoins courants de ma famille. D'autre part ma contribution est toujours sollicitée lorsqu'il s'agit de résoudre un quelconque problème du village : pour preuve j'ai aidé deux jeunes de mon village à se rendre en Espagne en février 2005.

De nos jours, force est de reconnaître que la situation n'est plus prospère comme auparavant. Cela s'explique, surtout, par :

- l'augmentation du nombre de braconniers, car ces derniers temps, beaucoup de personnes se sont adonnées à cette activité. Ce qui a appauvri d'une manière notoire la faune, qui se résume, actuellement, au petit gibier comme les lièvres, les écureuils, les singes, les pintades, voire les perdrix, pour ne citer que ceux-ci ;
- les nombreuses tracasseries administratives liées à l'exercice légal de cette activité. C'est pourquoi nous sommes, très souvent, obligés d'agir clandestinement, quelles qu'en soient les conséquences.

Tous comptes faits et malgré toutes les difficultés auxquelles nous sommes toujours confrontés (banditisme, exigence des pièces de séjour etc.), je pense que dans la vie tout n'est pas rose. Et comme on le dit souvent « la vie est un combat » et tant qu'on vit il faut oser lutter. Voilà le peu que je pourrais te dire aujourd'hui à propos de ma petite aventure.

Propos recueillis par Ngomory Doumbia le 12 décembre 2009

Gestion de la migration circulaire

Au Mali, les institutions impliquées dans l'opérationnalisation officielle de la migration circulaire sont multiples.⁹

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI)

Il est chargé de la négociation, signature et du suivi des accords et traités internationaux relatifs à la gestion des flux migratoires, y inclut la migration circulaire. Le MAECI intervient dans la gestion politique du CIGEM (membre du Comité de suivi et du Comité de pilotage) et participe à l'approbation de son rapport annuel (Figure 2).

Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA)

Il assume les missions suivantes :

⁹ Le dispositif étatique et non étatique de gestion de la migration internationale a été présenté de façon détaillée dans mon article sur le cadre général de la migration (Keita 2009b).

- la protection des Maliens établis à l'étranger et la défense de leurs intérêts ;
- la définition et la mise en œuvre, (en rapport avec les Ministères concernés) des politiques tendant à assurer et coordonner la participation des Maliens de l'Extérieur aux actions de développement et à faciliter leur réinsertion socio-économique lors de leur retour ;
- la mise en œuvre, en liaison avec les Ministères concernés, de la politique nationale de l'intégration africaine.

En matière de migration circulaire, son outil principal est le CIGEM dont la mise en œuvre est confiée à la DGME (fig. 1). Il s'implique beaucoup dans d'autres *activités subsidiaires* comme les campagnes de sensibilisation du public contre la migration irrégulière, la création d'une Maison des Maliens de l'Extérieur, la promotion des facilités d'investissements pour les investisseurs maliens résidant à l'étranger. Toutes ces initiatives cherchent clairement à réduire les flux migratoires irréguliers et à inciter les Maliens de l'extérieur à retourner au pays de manière temporaire ou permanente.

Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)

Elle a été créée en 2000 dans le cadre de la Refondation de l'Etat démocratique en réponse à la revendication des Maliens de l'Extérieur lors de la Conférence nationale de 1991 qui réclamaient la prise en charge de leurs préoccupations par l'Etat. La DGME est chargée de l'exécution du projet CIGEM pour le compte du MMEIA.

L'Union européenne (UE)

L'UE est le principal bailleur de fonds du projet CIGEM avec le gouvernement malien (voir fig. 1). En outre, la Commission européenne a mis en place depuis 2007 le "Programme Thématique de Coopération avec les Pays tiers dans les domaines de la migration et de l'asile". Ce programme est mis en œuvre par des appels à propositions. Plusieurs projets cofinancés par la Commission européenne ont des actions touchant le Mali. Il s'agit notamment de deux projets régionaux mis en œuvre par l'Organisation Internationale des Migrations (OIM) : "Programme de renforcement et de soutien au dialogue et à la gestion des migrations irrégulières et de transit au Maghreb en provenance de l'Afrique de l'Ouest" et "Migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre : Profils nationaux pour le Développement de politiques stratégiques" (DGME 2008).

Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

C'est un partenaire politique important de l'UE et du gouvernement malien dans l'opérationnalisation expérimentale de la migration circulaire au Mali à travers le projet CIGEM (fig. 2). Si les résultats de ce projet sont jugés concluants, sa réplique en Afrique de l'Ouest s'organisera dans le cadre de la CEDEAO (16 Etats de l'Ouest africain).

Centre National de la Recherche Scientifique et Technique de l'Université de Bamako (CNRST)

Le CNRST a travaillé en 2009 sur l'émigration comme thème focal de recherche sur recommandation du CIGEM. La collaboration entre les deux institutions ne fait que commencer et il faut s'attendre à ce que les chercheurs du CNRST contribuent à élucider divers aspects de la migration circulaire.

Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM)

Le CIGEM bénéficie d'un financement de 10 millions d'euros (soit 6,56 milliards CFA) sur les ressources du 9^e FED auxquels s'ajoutent des soutiens d'assistance. Le projet représente au total 11,17

milliards de francs CFA (soit environ 17 millions d'euros). Sa première phase est prévue sur trois ans avec possibilité de prolongation de deux ans, soit une durée maximale de cinq ans.

Le ministère des affaires étrangères est le maître d'ouvrage du projet tandis que la maîtrise d'œuvre est confiée au ministère des maliens de l'extérieur à travers la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (maître d'œuvre délégué).

Contexte européen de la migration circulaire

La signature de la convention relative au CIGEM intervient au moment où l'Union européenne veut ouvrir ses frontières à 20 millions de travailleurs migrants d'ici 20 ans. Inspirée du modèle de la "green card" américaine, la directive de la "carte bleue" a été signée en 2009 pour attirer les migrants qualifiés sur le marché de l'emploi européen. Cette carte servira de titre de séjour valable pour deux ans renouvelables. Au bout de 10 ans, les détenteurs de cette "blue card" pourront accéder au statut de résident longue durée. Pour le vice-président de la Commission chargée de la justice, de la liberté et de la sécurité, Franco Frattini, il faut considérer l'immigration "non pas comme une menace mais, quand elle est bien gérée, comme un enrichissement et un phénomène incontournable du monde actuel".

A la Conférence de haut niveau sur l'immigration légale à Lisbonne, les 13 et 14 septembre 2007, Frattini a affirmé que "tous les niveaux de compétences sont concernés". L'objectif est d'attirer les travailleurs dont certains secteurs économiques ont besoin. L'Allemagne, l'Italie et la Hongrie sont les pays qui ont le plus besoin de ces migrants, a-t-il précisé. Le vice-président de la Commission a également souligné que l'Europe est "en compétition avec l'Australie, le Canada, les Etats-Unis et les puissances montantes en Asie" (Sacko 2007).

Missions

Le CIGEM a pour missions :

- l'amélioration de la connaissance des phénomènes migratoires ;
- l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des migrants potentiels et des migrants de retour ;
- l'information sur les conditions juridiques de la migration et la sensibilisation de la population sur les risques de la migration irrégulière (prévention de la migration clandestine) et
- la valorisation du capital humain, financier et technique des Maliens de l'extérieur.

Stratégie

Ce projet vise toute une série d'objectifs qu'on pourrait hiérarchiser de la manière suivante :

Objectif global

Son objectif global est d'aider l'Etat malien à définir et à mettre en œuvre une politique migratoire rationnelle adaptée aux dynamiques nationales, régionales et internationales en constante évolution, et soucieuse des liens entre migrations et développement.

Objectifs opérationnels

La structure sert :

- 1) **d'espace d'information** sur les conditions juridiques de la migration, les dangers de l'émigration clandestine. Les informations ont trait aux opportunités d'emplois (niches sur le marché national et international), aux offres de bourses pour les candidats aux études et aux

conditions du regroupement familial pour les candidats désireux de rejoindre leurs conjoint(e)s ou des parents.

- 2) de service d'**orientation et de conseil aux candidat(e)s à l'émigration et aux émigré(e)s de retour au pays**. Les candidat(e)s à l'émigration économique pourront répondre à des offres d'emplois pour travailler à titre temporaire en Espagne et en France conformément aux accords passés entre le Mali et chacun de ces pays (jusqu'à présent aucun accord relatif à la migration circulaire n'a été conclu avec la France). Ils seront dirigés aussi vers des opportunités alternatives d'emplois au Mali même et dans d'autres pays africains. En ce qui concerne les projets de réinsertion pour les candidats au retour, une étroite collaboration est recherchée avec les associations de migrants et les structures nationales intéressées par les créations d'emplois.
- 3) à **valoriser les compétences de la diaspora malienne**, ses apports financiers et son expertise technique dans les secteurs de l'économie, de la santé et de la formation professionnelle.
- 4) enfin de lieu de **recherche sur les liens entre les migrations et le développement**. L'accent sera mis sur une meilleure connaissance des zones de départ pour aider à y développer des stratégies de développement idoines. Dans ce cadre, le CIGEM facilitera les transferts d'argent des émigrés vers le pays, par exemple en négociant pour eux de meilleurs taux d'intérêt (qui varient actuellement de 14 – 17% pour les structures bancaires et de 5% pour les circuits informels : commerçants etc.).

Groupes – cibles & Bénéficiaires

Le CIGEM s'adresse en principe :

1. aux migrants qui en sont les premiers bénéficiaires [migrants potentiels (à la recherche d'emplois, de formations qualifiantes ou au regroupement familial), rapatrié(e)s volontaires et involontaires] ;
2. à la diaspora malienne (avec son potentiel humain, technique et financier) ;
3. aux services et institutions publics et privés en charge des questions migratoires et d'emploi (la DGME, Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur entre autres qui en assure l'exécution pour le compte du Ministère des Maliens de l'Extérieur) ;

De fait, le public cible du CIGEM comprend surtout les jeunes ruraux, les déscolarisés et les jeunes avec un niveau d'instruction secondaire (entre le CAP/Certificat d'Aptitude Professionnelle et le Baccalauréat) ; donc c'est un public généralement doté d'un faible bagage intellectuel. Les migrants de retour constituent aussi une part importante du public cible actuel.

Organisation du travail

Les missions du CIGEM seront assurées par trois services à savoir :

- a) le service « Accueil, information, orientation et accompagnement » ;
- b) le service « Etudes, recherche, formation et documentation »
- c) et le service « Appuis opérationnels ».

Les ressources humaines sont constituées par une équipe d'environ 40 agents bénéficiant d'une assistance technique composée de trois experts à long terme, deux experts à mi-temps et d'un pool d'experts d'appui à court terme.

Parties prenantes

L'esprit du projet CIGEM est de réunir autour d'un projet « Migrations » des institutions régionales / supranationales et des Etats. La composition du comité de pilotage et du comité technique garantit la représentativité des principales parties prenantes.

Deux catégories de parties prenantes doivent être distinguées :

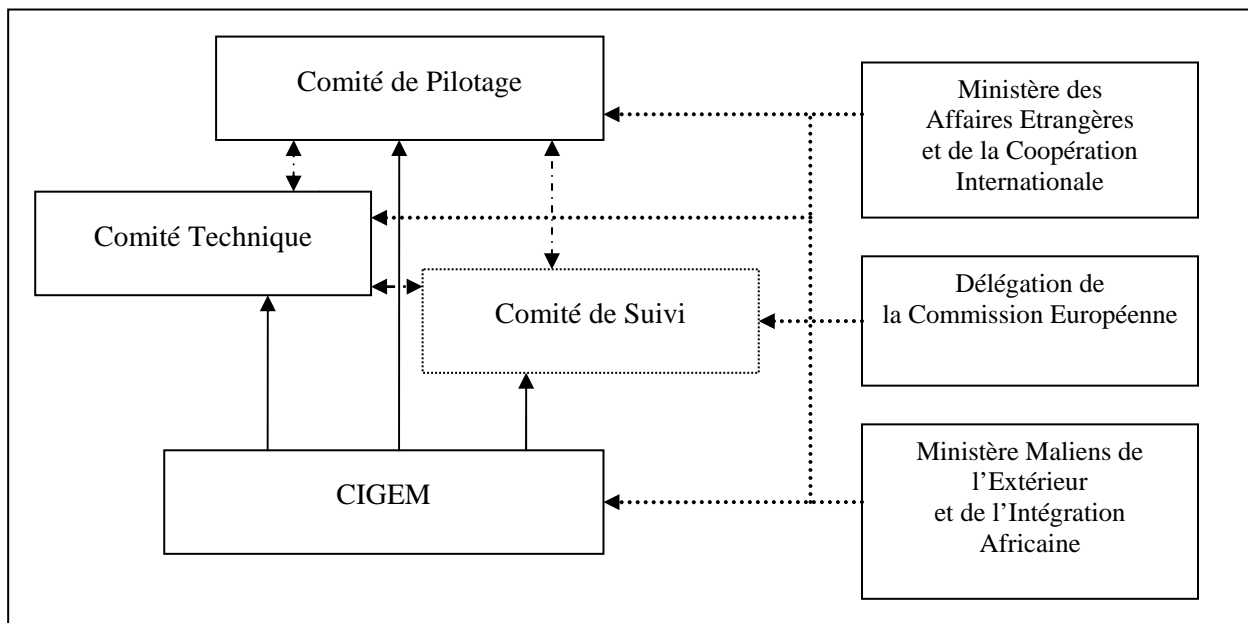
- les parties prenantes ayant un **rôle décisionnel** dans la définition et l'orientation du projet ; ce sont elles qui ont décidé de la création du CIGEM et ce sont elles qui exercent - à des degrés différents et de façon conjointe - le suivi et l'orientation du projet. Elles sont « responsables » de la réussite du projet (fig. 2).
- les parties prenantes ayant un **rôle opérationnel** dans la mise en œuvre du projet ; les relations qu'elles entretiennent avec le CIGEM se développent au sein d'activités.

Les parties prenantes au niveau décisionnel

Le Maître d'Ouvrage du projet est le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI). Ordonnateur National du Fonds Européen de Développement, le MAECI est membre du Comité de Suivi, du Comité de Pilotage et du Comité Technique. Une fois finalisé, le Comité de Pilotage présente le rapportage annuel au MAECI.

Le Maître d'Œuvre du projet est le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine. Dans le cadre de sa responsabilité pour la gestion opérationnelle du CIGEM, le MAECI assure la présidence du Comité de Suivi. Il est membre également du Comité de Pilotage et du Comité Technique (fig.1).

Figure 1 : Schéma Décisionnel du projet CIGEM



Source : MMEIA/CE 2008, p. 9- 11

Le Comité de Pilotage a un rôle double : (i) l'orientation du projet, le suivi des résultats et indicateurs ainsi que l'approbation des rapports et des plans d'activités annuels et (ii) la direction stratégique du Projet incluant la cohérence des missions et activités du CIGEM avec les politiques nationales ainsi que le cadre des relations bilatérales. Il est rattaché à la Primature et composé des entités suivantes :

- La Primature (Présidence)
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ordonnateur national du FED, maître d'ouvrage
- Le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine, maître d'œuvre (assure également le Secrétariat)
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
- La CEDEAO
- L'Espagne
- La France
- La DCE (Délégation de la Commission Européenne)
- Tout autre Etat membre de l'UE si justifié
- Les Co-présidents maliens des comités bilatéraux Espagne – Mali et France - Mali
- Le CIGEM (statut d'observateur).

Le Comité technique assure le suivi des activités du CIGEM et offre un cadre de concertation et d'échanges entre les ministères et institutions intéressés par les questions migratoires. La nature des acteurs est variée_puisqu'il réunit des ministères, des projets, des ambassades. Le nombre important d'acteurs au niveau du Comité technique contre indique qu'il soit une instance décisionnelle directe. Il sera plutôt (i) le lieu de partage d'informations, il garantira (ii) la participation des administrations compétentes dans la définition et le suivi des activités du CIGEM.

Le Comité technique est rattaché au Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine et est composé des entités suivantes :

- Le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration africaine (Présidence)
- Le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Ordonnateur national du FED, Maître d'ouvrage
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
- Le Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
- Le Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche scientifique
- Le Ministère de la Communication et des Nouvelles Technologies
- Le Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées
- Le Ministère de l'Economie et des Finances
- Le Ministère de la Sécurité intérieure et de la Protection civile
- Le Ministère de l'Industrie et du Commerce
- Le Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Le Secrétariat Général du Gouvernement
- La Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur
- La Délégation Générale à l'Intégration africaine
- L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
- L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
- Le Fonds d'appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
- L'Espagne
- Le Danemark
- La France
- La DCE
- Tout autre Etat membre de l'UE (si justifié).

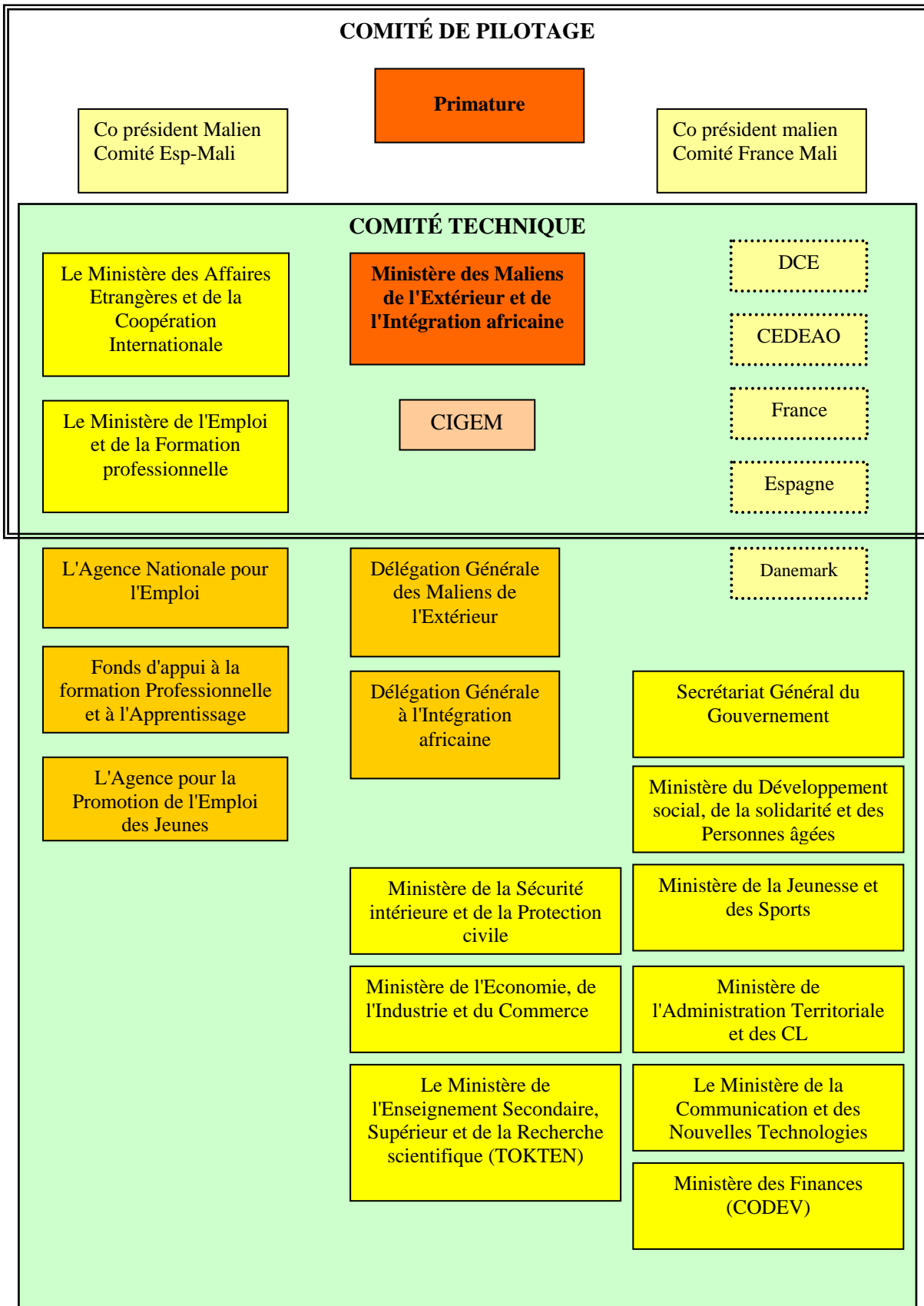
Le Comité de Suivi - Etant donné le caractère pilote de ce projet, la mise en place d'un Comité de suivi est recommandée pour assurer un suivi des activités courantes et la validation des orientations inhérentes à la mise en œuvre de l'action. Ce Comité de suivi devrait réunir : le CIGEM, le MMEIA, le MAECI, la DCE.

Le bailleur de fonds du projet est la Commission Européen avec un apport du Gouvernement malien. La DCE est membre du Comité de Suivi, du Comité de Pilotage et du Comité Technique. Elle conduit des actions de suivi à travers ces comités. Elle gère directement l'équipe de l'assistance technique internationale á travers des contrats appropriés.

D'autres contributions des Etats Membres de l'UE et des autres partenaires techniques et financiers du Mali (partenaires au développement) sont souhaitées.

Le diagramme suivant décrit schématiquement les relations existant entre les comités décisionnels divers et les parties prenantes clés au niveau de la prise de décision du projet CIGEM.

Figure 2 : Organes décisionnels du CIGEM (Source : MMEIA/CE 2008, p. 12)



Réseaux de partenariat

Le CIGEM cherche à trouver sa place parmi les réseaux d'institutions œuvrant dans la promotion de l'emploi des jeunes, notamment à travers des mesures de formation et de perfectionnement continu. Il s'agit principalement :

- de l'ANPE (Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi),
- de l'APEJ (Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes),
- du FAFPA (Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et l'Apprentissage),
- des UFAE (Unités de Formation et d'Appui à la gestion des Entreprises),
- des agences privées de formation, de recherche d'emploi ;
- des organisations de la société civile (dont les associations de migrants de retour) ;
- des institutions de recherche ;
- des projets de développement et ONG (Organisations Non Gouvernementales).

Il s'agit de faciliter l'émigration temporaire des migrants pour travailler légalement dans les pays d'accueil à titre saisonnier. Mais il s'agit aussi de faciliter l'accès des groupes cibles primaires du CIGEM (les candidats/es à la migration et les migrants/es de retour) aux services de promotion de l'emploi et de promotion des jeunes déjà existants (leur mise en réseau) et d'agir en synergie afin d'épuiser les possibilités d'emplois existants aux niveaux local et national. A mon avis à long terme, les chances de réussite du CIGEM résident plus dans ce second mécanisme que dans le mécanisme principal qui exige beaucoup de professionnalisme et une conjoncture économique favorable dans les pays d'accueil (cf. chapitres 5.7.10 – 5.7.11).

Dans ce sens, le projet CIGEM a des engagements contractuels fermes avec deux autres projets déjà opérationnels depuis de longues années (le TOKTEN et le CODEV) et qui bénéficient de son appui technique et financier en vue de leur renforcement substantiel.

Des investigations ont été menées pour identifier les partenaires potentiels du projet et dégager les modalités de mise en place d'un cadre de partenariat avec les associations de migrants et les organismes et institutions cités plus haut entre autres. La stratégie de communication prévoit par exemple d'organiser des concertations régionales dans les zones de départ pour d'une part concevoir avec les institutions et autres acteurs locaux une politique migratoire adaptée à leurs réalités et d'autre part pour la mise en œuvre de ladite politique.

Au vu de cette stratégie, l'on peut se demander quelles sont, en définitive, les forces et les faiblesses de cette approche étatique vis-à-vis de la mise en œuvre de la migration circulaire

Points forts et atouts

- *la forte volonté politique du gouvernement malien et de la société civile à sauvegarder une image positive de la migration internationale en luttant farouchement contre l'émigration irrégulière.*
- *la valorisation/capitalisation d'expériences positives* qui visent à faciliter le retour volontaire des Maliens de la diaspora de façon soit temporaire (programme TOKTEN) soit durable, voire définitive (programme de CODEVELOPPEMENT). Ces programmes, qui semblent bien acceptés des Maliens qualifiés résidant à l'étranger, favorisent la réinsertion des Maliens de l'Extérieur dans les circuits de production du pays. Ils aident à faire fonctionner les institutions du pays, surtout en ce qui concerne l'enseignement supérieur de haut niveau (TOKTEN), le développement agricole et la fourniture de services (projets de CoDéveloppement). Grâce à l'appui du CIGEM, le TOKTEN va s'étendre à la formation professionnelle et à la santé.

- *le renforcement des structures d'accueil et de services humanitaires déjà existants* au lieu de créer de nouvelles structures propres : par exemples les moyens d'intervention des Bureaux d'Accueil et d'Information des Rapatriés au niveau des aéroports et de certaines villes du pays fortement affectées par les mouvements migratoires (Bamako, Kayes, Gao, Kidal) seront renforcés.

Malgré ces atouts, il existe des difficultés et contraintes de diverses natures auxquelles le CIGEM se voit confronté et qui vont contribuer à lui imprimer son profil réel.

Risques et contraintes

Le principal risque semble la baisse du taux de croissance et l'augmentation du chômage dans les pays d'accueil : pour le cas de l'Espagne en 2008, le taux de chômage pour les 10.000 Maliens qui y vivent est passé de 5,2% à 11,5%. En 2009, le taux de chômage général était de 9%. Malgré tout, il existe encore des niches au niveau international et certains pays comme l'Australie ou le Canada (partie anglophone) sont demandeurs de main d'œuvre étrangère. Mais la langue (Anglais) et surtout l'éloignement restent des handicaps sérieux pour pouvoir relever de tels défis.

Activités et acquis du CIGEM

Voici quelques activités majeures menées par le CIGEM en 2009 :

- Appui et accompagnement aux migrants de retour (volontaires ou non) : plus de 600 migrants ont été soutenus et informés ; 210 africains sont ainsi arrivés par le canal de Kidal dont 9 femmes rien qu'en avril 2009 et ont bénéficié de l'assistance du CIGEM.
- Cet appui inclut aussi le renforcement des capacités et l'appui à l'administration des associations de migrants.
- Exploration du marché de travail national et international : insertion de 9 migrants retournés ; formation en carrelage, maçonnerie, informatique (dans le cadre de la stratégie de double niche : insertion professionnelle locale et internationale).
- Mise en place d'un cadre de concertation pour mieux maîtriser la problématique de l'accueil des migrants rapatriés : réflexion en cours pour améliorer le dispositif d'accueil [28 membres dont : DGME, CIGEM, Associations, AME, aide du Mali (15 associations), départements de la Protection Civile, de la Santé et affaires sociales].
- Appui au projet de co-développement (coopération Mali - France) ; renforcement des capacités des associations et structures d'aide au Mali
- Le CIGEM a appuyé le MMEIA dans l'envoi de 29 migrants circulaires en Espagne en juillet 2009. Au départ 30 avaient obtenu l'autorisation d'aller faire des travaux saisonniers en Espagne ; mais au dernier moment, un des candidats a désisté, ayant obtenu un emploi apparemment plus intéressant ailleurs. Il a disparu et on ne sait pas s'il a quitté le pays ou non. Les contrats courraient de juillet à décembre 2009 (six mois). Tout s'est bien passé pour le contingent, dont 24 sont retournés sains et saufs et 5 ont été retenus par leurs employeurs en prolongeant leurs contrats jusqu'en avril 2010.
- Recherche d'opportunités de travail en Espagne, France, Canada et Belgique (migration saisonnière). Les niches détectées et pouvant intéresser le public malien sont :

Espagne : agriculture, abattoir, bâtiment, gastronomie. Il existe un accord entre le Mali et ce pays, ce qui favorise leur collaboration pour favoriser la migration circulaire comme moyen d'endiguer les flux migratoires irréguliers (cf. Accord – Cadre de coopération en matière d'immigration entre la République du Mali et le Royaume d'Espagne signé le 23 Janvier 2007 à Madrid). C'est la base de l'engagement de l'Espagne à soutenir les objectifs du CIGEM.

France : bâtiment et gastronomie surtout. Mais le manque d'accord entre les deux Etats sur la gestion des flux migratoires fait que les négociations pour l'envoi de migrants circulaires n'aboutissent pas.

Belgique : agriculture. Ce pays fait appel surtout aux Etats d'Europe de l'Est et se montre disposé à faciliter l'accueil de quelques dizaines de Maliens. Sa structure fédérative rend les procédures de prise de décision très lourdes, les compétences en la matière étant partagées entre l'Etat central et diverses collectivités décentralisées.

Canada : le Canada organise chaque année en novembre en France une manifestation pour la promotion de la « Destination Canada ». Le CIGEM y a pris part en novembre passé et enregistré les besoins des employeurs canadiens pouvant intéresser les migrants maliens : ouvriers agricoles, chauffeurs routiers, travailleurs dans des abattoirs. Le grand handicap des jeunes Maliens reste l'Anglais et le froid.

La promotion de la main d'œuvre malienne pour accéder à ce marché international requiert beaucoup de professionnalisme. Car il existe aussi beaucoup d'intervenants privés excellents qui recrutent sur le marché africain (mais heureusement ces structures s'intéressent généralement au personnel qualifié et moins au public cible du CIGEM). Le CIGEM semble prendre conscience petit à petit de l'ampleur du défi à relever.

- Le CIGEM travaille actuellement à améliorer son système de sélection des candidats. La première expérience avec l'Espagne a permis d'apprécier l'efficacité de la procédure mise en place : choix rigoureux des candidats selon les profils requis, leur sensibilisation intensive à ne pas être tentés de rester ou de disparaître dans la nature une fois en Europe, formation avant le départ (connaissances techniques de base, connaissance de la langue espagnole et du milieu culturel dans lequel ils vont séjourner ; connaissance de leur futur environnement professionnel, termes de leurs contrats etc.), suivi sur place (mission de suivi en Espagne financée par le CIGEM). Certains droits fondamentaux des migrants sont préservés en tant que travailleurs légaux. C'est ainsi que le paiement de la cotisation au titre de la sécurité sociale suit les règles du pays d'accueil. Donc la sécurité sociale des migrants est assurée par le contrat.
- Le CIGEM a participé à divers ateliers et manifestations aux niveaux national et international portant sur la gestion des flux migratoires.

Impacts

Tout en se référant uniquement à l'approche étatique de la migration circulaire,¹⁰ l'on note que ses impacts demeurent encore peu visibles à cause de la nouveauté de l'institution. D'ores et déjà, l'on peut parler des effets suivants :

- Cas des 29 jeunes formés et envoyés en Espagne en juillet 2009. Comme effets et impacts majeurs du séjour en Espagne, on peut noter : bonne appréciation des hôtes espagnols, réalisation d'économies suffisamment substantielles pour amener des cadeaux à la famille et aux amis, apprentissage de l'Espagnol, maîtrise de nouveaux savoir faire professionnels (tant et si bien que 4 sont restés pour quatre mois supplémentaires sur demande de leurs employeurs), démarrage de nouvelles AGR une fois de retour au pays. Ces acquis ont toutefois besoin d'être renforcés pour être durables.
- Une certaine assistance humanitaire (conseils juridiques, orientation professionnelle) est assurée aux migrants potentiels et aux migrants de retour en vue d'atténuer les méfaits de la migration irrégulière, car : «... bien qu'il existe des normes internationales pour protéger les migrants, leurs droits en tant que travailleurs sont trop souvent bafoués, en particulier lorsqu'ils se trouvent en situation irrégulière » (BIT 2004a, p. 8).

¹⁰ Pour la migration circulaire ordinaire (non étatique), voir ci – dessus les encadrés 1 et 2.

- « Appel d'air » : on constate une forte résonance du CIGEM parmi les jeunes en chômage et intéressés à la mobilité de l'emploi. Ceci risque fort d'accroître l'exode rural vers la capitale et d'attirer encore plus de candidats vers les pays d'accueil. Actuellement l'Espagne jouit d'une très bonne image comme pays ami et pays d'accueil pour les candidats à la migration. Cependant on ne saurait préciser si cette bonne référence est due à l'effet CIGEM ou à la communauté malienne vivant là-bas (environ 10 000 personnes avec un taux de chômage qui est passé de 5,2% à 11,5% en 2008, voir Sacko 2008). D'aucuns parlent aussi ironiquement du CIGEM en tant qu'« Office de la main d'œuvre externalisée de l'UE ». C'est dire si la perception de la migration circulaire par le public est controversée.

Encadré 3 : Quelques réactions du public à la migration circulaire

Au niveau du CIGEM, les tendances suivantes semblent récurrentes :

- De temps en temps, une forte remontée de la fréquentation du public, par exemple en avril 2009 (111 versus 69 le mois de mars 2009).
- La typologie des visiteurs suggère deux explications : une très forte augmentation des migrants de retour (57 versus 10 le mois précédent) et notamment des migrants de retour involontaire (39 versus 1 le mois précédent) pourrait être le résultat de la confiance nouvellement acquise auprès des associations de Maliens de retour et notamment l'AME (association des maliens expulsés), l'ARTD (Association Retour Travail Dignité) ..., au travers du travail mené au sein du groupe de réinsertion. (Animation d'ateliers de réflexion et de travail).
- Un pourcentage très élevé de migrants potentiels (95%), composé en majeure partie de migrants de retour, refoulés principalement, qui souhaitent faire une nouvelle tentative de départ.

Ce fait est très important ; car il illustre le renforcement des contrôles aux frontières et il implique un gros travail de sensibilisation contre les risques de la migration illégale de la part des chargés de mission du service.

- Le nombre important de demandes exprimées pour des emplois saisonniers agricoles, (57, 51,3%), suggère que l'opération « Espagne » (ramassage de pommes de terre), bien que sans résultats concrets à ce jour, a fait l'objet d'une rumeur qui a couru sur tout Bamako).
- Les caractéristiques du public de ce mois et la période de l'année expliquent que seulement 6 personnes aient exprimé une demande de bourse d'études.
- En revanche, la demande d'appui aux projets d'installation, émanant notamment des migrants de retour, est forte et notamment pour des projets dans le domaine de l'agriculture : 12 (54,5% des demandes d'appui au projet).
- Enfin, il est remarquable que les demandes de migration émanent toujours de personnes qui travaillent ou ont travaillé : 95% ont une expérience professionnelle. (CIGEM Mai 2009, p. 1-2).

L'on note également deux autres programmes basés sur la circularité et dont le but est de consolider le rôle de la diaspora malienne dans le développement local .

Le TOKTEN (*Transfer of Knowledge Through Expatried Nationals*)

Il s'agit d'un programme mondial du PNUD qui permet à des membres de la diaspora du monde entier de venir enseigner pendant quelques semaines dans leur pays d'origine et d'y appuyer d'autres secteurs de développement comme la santé, l'agriculture ou les PME/PMI.

La première phase du Programme TOKTEN a duré de 1998 à 2003 et ne couvrait que l'enseignement supérieur confronté à des besoins pressants dès l'ouverture de l'Université du Mali en 1996. De 2004 – 2008, la deuxième phase est intervenue dans le cadre du nouveau Programme d'Appui au Système Educatif Décentralisé (PASED), en tant que Cellule d'appui à l'enseignement supérieur et aux collectivités territoriales et administrations déconcentrées.

Dans sa troisième phase en cours dans le cadre du projet CIGEM, le programme TOKTEN assiste non seulement les acteurs étatiques (Université de Bamako et certains services publics), mais aussi les acteurs du secteur privé en termes de renforcement de leurs capacités. Ces structures supportent les coûts des activités à raison de 10 – 50% du budget total demandé. Actuellement, le TOKTEN intervient aussi dans les domaines de la Santé, de l'agriculture et des PMI/PME (2^{ème} volet) grâce au financement de l'UE (à travers le CIGEM) et du PNUD.

Le TOKTEN gère pour l'UNESCO un programme similaire appelé TALMALI (Talents du Mali) qui reste focalisé sur l'enseignement supérieur (pour plus de détails sur ces programmes, voir le papier sur la migration hautement qualifiée, « La migration de haut niveau au Mali », CARIM, Keita 2010).

Dans le cas de ces deux programmes, on peut parler de « *reverse circular migration* » (*migration circulaire à l'envers*) dans la mesure où ce sont des personnes ressources d'origine malienne (qui jouissent en général d'une double nationalité) qui viennent travailler temporairement au Mali. Mais ce mécanisme n'implique que la société civile et n'engage pas les Etats concernés, contrairement au dispositif classique du CIGEM promu par l'UE et axé sur la régulation des flux d'émigrations irrégulières.

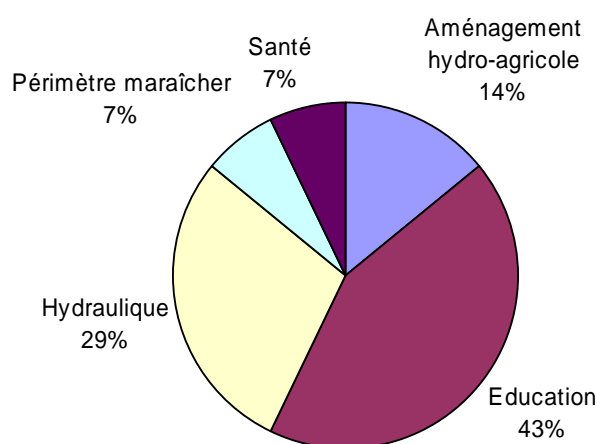
Le Programme de « Co – développement »

En France, il existe de nombreuses organisations de migrants maliens, dont l'objectif est de contribuer au développement des villages et régions d'origine de leurs membres. C'est partant de ce constat que la France et le Mali ont mis en place en 2002 un Programme de „co-développement“ dont le rayon d'action se limite jusqu'ici à la Région de Kayes (Ouest du Mali). Ce programme s'appuie sur des subventions publiques pour amener les Maliens de l'Extérieur à retourner au pays et à y investir leurs épargnes dans des projets productifs. Il a ainsi pu mobiliser plus de € 900 000,- au niveau de la diaspora malienne en France. Actuellement, ce programme est intégré au CIGEM dont il bénéficie du financement (contribution de l'UE).

Encadré 4 : Projets de réinsertion des migrants soutenus par le Programme Codev

- ✓ **70%** des projets sont réalisés dans les domaines du **commerce** et du **transport**, qui sont les secteurs pour lesquels les migrants ont le plus d'expérience mais qui sont également considérés comme des secteurs accessibles pour des migrants n'ayant que peu ou pas de formation professionnelle.
- ✓ 3 emplois sont créés en moyenne par projet, soit un total d'environ **858 emplois**.
- ✓ Une étude menée en juin 2005 auprès de 120 migrants réinstallés donne les résultats suivants :
- ✓ **75% des projets fonctionnent toujours après une année,**
- ✓ **80% des migrants considèrent leur réinsertion sociale comme réussie.**
- ✓ Le facteur social (importance des charges familiales) est un facteur déterminant de la réussite des projets.

Fig. 3 : Répartition des projets de développement local par domaine



Source : Codev, Note technique sur la 7^e session du comité franco – malien sur les migrations 2008, pp 5 - 7

Perspectives et conclusions

Tous les pays européens semblent intéressés par le CIGEM, mais les accords de collaboration s'y rapportant sont à convenir au cas par cas de façon bilatérale. Les pays européens n'ont pas une approche consensuelle de la migration circulaire, en particulier l'Espagne et la France, tandis que l'Allemagne semble réticente à s'engager dans le projet CIGEM. Cette réticence s'explique en partie par le fait que certaines ambassades européennes estiment que les informations diffusées sur les conditions d'obtention des visas d'entrée sur leurs territoires laissent souvent à désirer et voudraient bien garder le monopole de cette dissémination. Elles constatent une démultiplication des demandes de visas mal remplies (Sieveking 2008).

Du côté des autorités maliennes, on affiche un optimisme prudent en avançant un certain nombre d'arguments :

- Les 29 jeunes avec lesquels une première bonne expérience vient d'être faite seront prioritaires en cas de nouvelles opportunités pour leur permettre de consolider leurs acquis : expériences professionnelles, économies faites, connaissance du milieu etc. Cette possibilité de retourner souvent fait aussi partie du concept de « circularité ». Le succès de ce premier essai ouvre la voie à d'autres tentatives. Le CIGEM vient d'envoyer une mission en Espagne dans cette perspective le 4 février 2010 pour négocier de nouveaux contrats.

- La population européenne étant vieillissante, les pays européens ressentent de plus en plus fortement un besoin en main d'œuvre dans des domaines comme la santé, les soins aux personnes âgées etc. Cette situation offre de nouveaux champs d'intervention pour la migration circulaire.
- Au Mali, on a constaté un manque de personnel qualifié pour la modernisation de la filière bétail/viande. Le Mali demeure l'un des rares pays à continuer l'exportation du bétail sur pied, malgré tous ses inconvénients (perte du bétail en cours de chemin, peu de valeurs ajoutées etc.) : les abattoirs et les bouchers ont besoin de moderniser leurs infrastructures et équipements. Un tel grand projet existe pour Bamako et Mopti, mais il est confronté à un manque de personnel qualifié. La migration circulaire représente ainsi une aubaine pour cette filière (entre autres), car elle offre l'opportunité de former des Maliens à l'extérieur (Europe, Canada) pour ensuite servir au Mali. C'est un bon filon à développer et les bouchers traditionnels ont manifesté un grand intérêt pour cette perspective. Il en est de même des métiers de l'agriculture, de la construction, des chauffeurs routiers etc.
- La migration circulaire devrait évoluer vers une migration qualifiante permettant aux migrants d'acquérir systématiquement de nouvelles compétences professionnelles. Les filières porteuses pourraient être : l'agriculture, les abattoirs, les soins aux personnes âgées et/ou malades et leur accompagnement quotidien, la garde d'enfants pour aider les mères professionnellement actives. Le problème demeure que l'obligation de retourner tout de suite après un court séjour est mal acceptée par les migrants potentiels et leurs familles. Or tout dérapage risque de bloquer le système une fois qu'il est mis en marche. La possibilité de pouvoir retourner plusieurs fois dans les pays d'accueil si tout se passe bien, pourrait inciter les migrants circulaires et leurs familles à abandonner leur réticence.
- Des séries de formations décentralisées sont en préparation avec l'ANPE pour disposer de viviers régionaux et répondre rapidement aux besoins du marché international. Des structures déconcentrées de l'ANPE seront créées ou renforcées pour répondre aux besoins identifiés.
- Le concept de migration circulaire demeure encore mal connu au Mali contrairement à d'autres pays comme l'Ile Maurice (qui la pratique depuis longtemps avec le Canada) ou le Cap Vert qui disposent de longues années d'expériences en la matière. Des arrangements sont même possibles dans ce cadre avec des sociétés privées qui ont une bonne connaissance du marché de l'emploi dans les pays d'accueil.

Tous comptes faits, le CIGEM demeure encore mal connu du public malien et il est encore trop tôt de vouloir apprécier objectivement l'efficacité réelle du dispositif mis en place. L'amplification de la crise financière et économique en 2009 a constitué un handicap sérieux au bon démarrage du projet. Cet écueil reste encore d'actualité surtout par rapport à l'Espagne où le taux de chômage demeure très élevé (9% selon mes interlocuteurs du CIGEM). Or l'Espagne demeure le seul pays qui a signé un accord bilatéral avec le Mali pour soutenir l'opérationnalisation de la migration circulaire.

En conclusion, au vu de l'expérience malienne, on peut affirmer que la « migration circulaire » est un concept relativement ouvert et dynamique dont le contenu reste à modeler. Elle inclut toutes les bonnes pratiques que les migrants africains ont développées ces quarante dernières années et se veut respectueuse de la légalité internationale et des droits humains. Ce rappel des principes de la bonne gouvernance vaut en particulier pour les Etats africains et leurs partenaires européens qui devraient éviter que les migrants circulaires n'évoluent dans un vide juridique ou en contradiction avec leurs propres législations du travail. Le débat ne fait que commencer et il sera d'autant plus fructueux que la démocratie s'ancrera dans les pays africains (en faisant davantage entendre les sons de cloche des organisations de migrants et de la société civile en général).

Recommandations finales

Les lignes ci-dessous recensent sous forme de recommandations quelques idées et pistes de réflexions susceptibles de contribuer à une maîtrise rapide des flux migratoires venant des pays africains et à une mise en œuvre plus efficace du concept de la migration circulaire

Recommandations générales :

- 1) Accorder plus d'attention à la **maîtrise de la croissance démographique** qui neutralise les bienfaits et progrès sociaux que procure la croissance économique. Sans la maîtrise de la croissance démographique, on ne peut vaincre la pauvreté.
- 2) Développer **les zones d'immigration intérieure en y diversifiant l'économie locale/régionale et en la rendant moins dépendante de l'exploitation des ressources naturelles**. Les transferts d'argent des travailleurs émigrés vers leurs villages d'origine, aussi importants soient – ils, ne peuvent pas se substituer à l'aide au développement qui reste indispensable pour appuyer le démarrage économique des pays africains. Les grands projets d'investissements doivent être suscités par l'Etat en mobilisant des ressources publiques et privées. Ces investissements doivent se faire entre autres dans les régions et zones affectées par les départs massifs des bras valides.

Encadré 5 : Quelques idées pour soutenir la création d'emplois

- Aide à l'agriculture (secteur qui a le plus grand potentiel de créations d'emplois), la pisciculture, l'élevage de volaille, production de pourghère (biocarburant).
- Renforcement des capacités des migrants de retour (voir des associations de migrants) dans l'identification, montage, gestion des projets.
- Appuis conseils : accès difficile aux services des Bureaux privés pour ceux/celles qui n'ont pas assez de fonds ou de relations pour les rémunérer. Des mécanismes doivent être mis sur place pour pallier ces difficultés.
- Soutenir la production locale, l'insertion professionnelle locale, l'appui à la consommation locale à travers les AGR (substitution de produits locaux aux produits importés)
- Accompagnement des projets productifs des migrants par des garanties publiques.

- 3) Mettre l'accent sur la **maîtrise de l'eau** (développer la petite irrigation à travers le pays). Les zones où fonctionnent les petits barrages et les périmètres irrigués villageois sont des zones d'immigration et pas d'émigration (observations faites au Burkina Faso, dans la Région de Tombouctou et au pays Dogon au Mali).
- 4) Développer davantage aussi bien l'offre quantitative que la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle. A plusieurs reprises, le bas niveau de l'éducation s'est avéré comme un handicap majeur au développement du pays : les difficultés d'accès aux emplois identifiés sur le marché international viennent de le prouver encore une fois. Pour avoir un bon niveau de qualification professionnelle selon les standards internationaux, les jeunes Maliens sont obligés d'émigrer.
- 5) Mieux **soutenir les collectivités territoriales, le secteur privé national et les organisations de la société civile** dans la création d'emplois en leur faisant bénéficier de l'aide publique au développement. Le Mali reçoit beaucoup d'aides budgétaires de ses partenaires au développement, mais ces ressources publiques ne parviennent pas aux acteurs susmentionnés dont les potentialités économiques demeurent sous – exploitées.

Recommandations spécifiques à la migration circulaire :

- 6) Maintenir un certain dynamisme dans les concepts et approches de la migration internationale tels que la migration circulaire en y incluant les bonnes pratiques déjà existantes çà et là et le droit à la mobilité reconnu dans la déclaration universelle des droits de l'homme. Le fait d'avoir intégré les programmes TOKTEN et Codéveloppement dans le dispositif de la migration circulaire semble un pas dans la bonne direction.
- 7) Le CIGEM et le Ministère des Maliens de l'Extérieur devraient étendre les campagnes d'information et de sensibilisation contre les méfaits de l'émigration irrégulière à la diaspora malienne dans les pays d'accueil afin qu'elle abandonne les approches informelles de la migration et adhère massivement à la politique du gouvernement – un pari qui est loin d'être gagné d'avance ! Ces campagnes devraient être confiées à des organisations indépendantes et qualifiées, le rôle de suivi et d'évaluation revenant à l'Etat. Dans le système actuel, l'Etat est juge et partie et l'efficacité de ses actions ne fait l'objet d'aucun débat ni d'évaluation objective.
- 8) Pour que la migration circulaire produise les effets attendus, il faut que les migrants aient la possibilité de retourner plusieurs fois dans le pays d'accueil afin d'économiser plus d'argent et d'expériences professionnelles, car c'est cette possibilité de retourner au pays d'accueil (ou ailleurs) qui assure la fluidité/circularité de la migration.

Par ailleurs, des droits fondamentaux des travailleurs tels que la mobilité, les droits syndicaux devraient être tant soit peu garantis. Pour empêcher les migrants malintentionnés d'abuser de ces droits et de « disparaître » dans la nature une fois dans le pays d'accueil, les mesures suivantes pourraient être envisagées : payer une caution (à hauteur des frais consentis par les Etats) pour être admis au programme, engager la responsabilité d'une personne (physique ou morale) garante du bon comportement du migrant durant son séjour à l'étranger (sa bonne moralité et la disponibilité à retourner à la fin de l'autorisation de séjour). Une fois de retour, la caution lui sera reversée et les mesures de garantie seront levées. Pour empêcher que ces conditions ne favorisent que les familles riches, des associations, des communautés villageoises ou toute autre personne morale pourraient aussi se porter garantes des migrants circulaires défavorisés.

- 9) Consolider le système de recrutement pour que les profils des candidats retenus correspondent exactement aux besoins de main d'œuvre des employeurs. Cette étape paraît cruciale tout comme la préparation psychologique des migrants circulaires à revenir au terme de leurs contrats. Si l'une de ces étapes ne fonctionne pas correctement et qu'il y a des ratées graves, la confiance du pays d'accueil peut être ébranlée et tout le mécanisme remis en question.¹¹

Pour finir, reprenons une célèbre parabole d'un grand écrivain et poète africain, qui voyait dans le soleil des indépendances des années 60 aussi bien des « lueurs » que des « leurres ». La migration circulaire telle qu'elle se concrétise dans le projet CIGEM au Mali comporte aussi ses « *leurres et lueurs* ». C'est un concept certes intéressant, mais qui mérite d'être jugé de façon critique à la lumière de la pratique.

¹¹ Par exemple éviter que les « fils à papa » ou des bacheliers ne se glissent dans le lot comme ce fut le cas avec certains pays dont tous les migrants circulaires se sont volatilisés dans la nature une fois en Espagne.

Liste non exhaustive des documents consultés

- BIT 2004a : Une approche équitable pour les travailleurs migrants, Conférence internationale du travail, 92^e session, Genève
- BIT 2004b : Optimiser les bénéfices de la migration internationale en Afrique de l'Ouest, par Savina Ammassari, Genève (2004 ?)
- Centre de Développement de l'OCDE 2007 : La cohérence des politiques au service du développement – Migrations et pays en développement
- CIGEM 2009 : Document de travail interne, Bamako Mai.
- Cissé, Pierre 2004 : Etude nationale sur la législation des migrants : cas du Mali, OIT, décembre
- Codev 2008 : Note technique sur la 7^e session du comité franco – malien sur les migrations
- DGB 2008 : Beschluss des Bundesvorstandes vom 02. September 2008 : Stellungnahme zum Konzept der Europäischen Kommission : Zirkuläre Migration und Mobilitätspartnerschaften zwischen der Europäischen Union und Drittstaaten, KOM (2007) 248 endg. Berlin September 23rd.
- DGME 2008 : Présentation du CIGEM, Bamako
- GRM/PNUD 2007 : Prodoc du TOKTEN élargi : Programme TOKTEN – Mali (2008-2010)
- GRM/PNUD 2008 : Compte – rendu du comité local d'examen du projet TOKTEN élargi (Transfert de Connaissances à travers les Nationaux expatriés), Bamako, 20 Juin 2008
- Keita, Modibo 2010 : La migration de haut niveau au Mali, CARIM 2010
- Keita, Modibo 2009 : Le cadre général de la migration au Mali, CARIM novembre 2009
- Labdelaoui, Hocine 2008 : La dimension sociopolitique de la migration circulaire en Algérie, CARIM 2008/13
- MMEIA/CE 2008 : Centre d'Information et de Gestion des Migrations – CIGEM : note opérationnelle, Bamako
- Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine (MMEIA) : Commission Européenne 2008 : CIGEM – Note opérationnelle, Juin 2008
- Perruchoud (éd.) 2005 : Migrations et protection des droits de l'Homme, OIM
- OIM 2007 : Glossaire de la migration
- Ouraga, Obou 2007 : Migrations et droits de l'Homme, Abidjan
- SACKO, Mohamed 2007 : CIGEM : ça démarre ! - Cellule Communication du MMEIA, Bamako
- Sacko, Mohamed 2008 : Mali-Espagne : Les bons comptes, juin 2008, Cellule Communication du MMEIA
- Sieveking, Nadine (Dr.) : Dynamiques migratoires, mobilité et développement au Mali, Etude pour le Ministère allemand de la Coopération Economique (BMZ), Working Papers n° 66, 2009.

Liste non exhaustive des personnes ressources consultées

- M. Mamady Traoré, Secrétaire Général du Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine
- Mme Sy Kotia Ba, Secrétaire Générale de la Délégation Générale des Maliens de l'Extérieur (DGME)
- M. Ousmane Magassy, Bureau des statistiques et Perspectives des migrations de la DGME
- M. Abdoulaye Konaté, Directeur du CIGEM et son staff
- M. Amadou Waïgalo, CIGEM
- Mme Catherine Thiles, CIGEM
- M. Siaka Mallet, CIGEM
- M. Hamidou Bathily, Coordinateur du Programme Codéveloppement
- Oumarou Diakité, Coordinateur du Programme TOKTEN
- Dr. Nadine Sieveking, chercheuse à l'Université de Bielefeld
- Prof. Dr. Gudrun Lachenmann, Université de Bielefeld
- Migrants circulaires maliens.